

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 21 mars 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt et un mars à 10 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Coignières s'est réuni en salle du Conseil Municipal, sur la convocation de M. Didier FISCHER, Maire, en date du 17 mars 2026.

Étaient présents :

M. Didier FISCHER – Maire

Mme Sophie PIFFARELLY, M. Cyril LONGUEPEE, Mme Catherine JUAN, M. Marc MONTARDIER, Mme Eve MOUTTOU, M. Mohamed MOKHTARI, Mme Aimé LONGUEPEE, M. Salah KRIMAT - Adjoint au Maire

M. James BEL, M. Mehdi BOUMENJEL, Mme Sandrine DEBEAUSSE, Mme Aurore DJOUMER, Mme Véronique GARCIA, Mme Nathalie GERVAIS, M. Xavier GIRARD, Mme Chanrotana HUN, M. Abdoul KANE, M. Lionel LOURDIN, M. Jean LORENZO, M. Maxime PETAUTON, M. Olivier RACHET, Mme Christine RENAUT, Mme Ingrid VASSEUR, Mme Leïla ZENATI – Conseillers Municipaux

Étaient représentés :

Mme Rahma M'TIR donne pouvoir à M. Marc MONTARDIER,
M. Wouassim LAJILI donne pouvoir à Mme Aimé LONGUEPEE.

Mme Aimé LONGUEPEE est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

POINT N°07 : CREATION DE LA COMMISSION DES FINANCES ET DE LA VIE ASSOCIATIVE ET SPORTS ET DESIGNATION DES MEMBRES

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2121-22 et L.2121-29 ;
Vu la délibération n° 20260321_01 du 21 mars 2026 portant élection du Maire ;
Vu la délibération n°20260321_03 du 21 mars 2026 portant élection des Adjoint au Maire ;

Considérant qu'à la suite du renouvellement du Conseil municipal, et afin d'améliorer le fonctionnement des assemblées, il convient de créer des commissions municipales chargées de l'instruction des affaires comme le prévoit l'article L.2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

Considérant que ces commissions municipales qui sont des commissions d'étude, émettent de simples avis et peuvent formuler des propositions mais ne disposent d'aucun pouvoir propre, le conseil municipal étant le seul compétent pour régler, par ses délibérations, les affaires de la Commune ;

Considérant que dans le cadre du calendrier budgétaire 2026 qui s'impose aux collectivités territoriales ;

Considérant qu'il est proposé de créer 2 commissions municipales ;

Considérant qu'il peut être décidé avec assentiment de l'assemblée délibérante un vote public à main levée sur des listes uniques pour la composition de ces 2 commissions ;

Considérant que lors des élections du 15 mars 2026, deux listes se sont maintenues et ont obtenu des voix correspondant au nombre de sièges suivants :

- | | |
|-------------------------------------|---------------------|
| - Liste conduite par Didier FISCHER | 977voix – 23 sièges |
| - Liste conduite par Xavier GIRARD | 482 voix – 4 sièges |

Considérant que la composition des différentes commissions, représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des groupes au sein de l'assemblée communale ;

Considérant qu'il est proposé de procéder à l'élection des membres sur une liste unique ;

Considérant qu'il est proposé de procéder à l'élection des membres ;

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité,

ARTICLE 1 – DÉCIDE de créer 2 commissions municipales et de fixer le nombre des membres élus de chacune d'entre elles ainsi que leurs répartitions selon les groupes au sein du conseil municipal selon les modalités ci-après :

| COMMISSIONS | | NOMBRE DE MEMBRES | ELUS DE LA MAJORITÉ | ELUS D'OPPOSITION |
|-------------|--------------------------------------|-------------------|---------------------|-------------------|
| 1 | COMMISSION DES FINANCES | 10 | 8 | 2 |
| 2 | COMMISSION VIE ASSOCIATIVE ET SPORTS | 8 | 6 | 2 |

ARTICLE 2 – PROCÈDE à l'élection qui a donné les résultats suivants :

Nombre de votants : 27

Bulletins nuls : 0

Suffrages exprimés : 27

La liste unique a obtenu : 27

ARTICLE 3 – DÉCLARE élus sur la liste unique les membres suivants :

| COMMISSIONS | NOMBRE DE MEMBRES | ELUS DE LA MAJORITÉ | ELUS D'OPPOSITION |
|-------------------------------------------|-------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------|
| 1 COMMISSION DES FINANCES | 10 | 1. Mme Eve MOUTTOU 2. M. Abdoul KANE 3. M. Medhi BOUMENJEL 4. M. Jean LORENZO 5. Mme Chanrotana HUN 6. M. Wouassim LAJILI 7. Mme Nathalie GERVAIS 8. M. James BEL | 1. Mme Ingrid VASSEUR 2. M. Xavier GIRARD |
| 2 COMMISSION VIE ASSOCIATIVE ET SPORTS | 8 | 1. M. Mohamed MOKHTARI 2. Mme Eve MOUTTOU 3. Mme Nathalie GERVAIS 4. Mme Aimé LONGUEPEE 5. Mme Aurore DJOUMER 6. M. Maxime PETAUTON | 1. M. Lionel LOURDIN 2. Mme Sandrine DEBEAUSSE |

ARTICLE 4 – DIT que le président des commissions ou son représentant peut inviter aux réunions des dites commissions le et/ou la conseiller(e) communautaire chaque fois qu'un sujet d'intérêt communautaire est porté à l'ordre du jour.

Pour extrait conforme :

**Le Maire,
Didier FISCHER,**

Vice-président de la CA de Saint-Quentin-en-Yvelines



Le présent acte peut faire l'objet d'une voie de recours gracieuse auprès de son auteur, ou contentieuse devant le Tribunal Administratif de Versailles - 56 Av. de Saint-Cloud, 78000 Versailles, ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, voire lorsqu'elle a été expressément prescrite, à compter de sa notification pour la ou les personnes directement visées.